



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.01.10.

Date de la convocation des conseillers :
25.01.10.

point de l'ordre du jour no:
09/3

COMMISSARIAT DE DISTRICT

17 FEV. 2010

Luxembourg

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 5 février 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents: Tonnar, échevin, Maroldt, Huss, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Echange d'immeubles avec le Fonds pour le développement du Logement et de l'Habitat

Vu l'acte d'échange administratif du 20 janvier 2010 entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et le FONDS pour le DEVELOPPEMENT du LOGEMENT et de L'HABITAT d'autre part, au terme duquel des immeubles cités ci-après, tous inscrits au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord sont échangés comme suit:

La Ville cède au Fonds au lieu-dit «rue d'Ehlerange», un pré de 15,89 ares, no cadastral : A 2766/17486, pour 258.177,80 € et une place (comprenant un bâtiment à habitation, maison N° 102), no cadastral : A 2762/17949 d'une contenance de 12,68 ares, pour 340.000,00 €;

Aux lieux-dits «rue du Brill» et «rue des Boers» 3 places, occupées par des bâtiments à habitation, nos cadastraux A 1323/3879, A 1323/5522 et A 1326/4676, d'une contenance totale de 5,57 ares, pour 325.090,00 €;

Au lieu-dit «Bei Lankelz», 21 places, nos cadastraux A 2856/17720 à A 2856/17740, d'une contenance totale de 27,48 ares, pour 137.400,00 €.

Valeur totale des propriétés de la Ville: 1.060.667,80 €.

En contrepartie le Fonds cède à la Ville aux lieux-dits «Bei Lankelz» et «Am Rondel», 4 places, nos cadastraux A 2857/17745, A 2858/17694, A 2858/17696, et A 2858/17697, d'une contenance totale de 20,36 ares pour 25.500,00 € ;

Aux lieux-dits «rue Robert Schuman» et «Hinter dem Thiergarten», 3 jardins, nos cadastraux A 3014/8400, A 3015/11606 et A 3015/14904, d'une contenance totale de 11,10 ares pour 65.248,13 € ;

Au lieu-dit «Hinter dem Thiergarten», 2 parcelles (occupées par des constructions d'une entreprise de déménagement), nos cadastraux A 3016/15780 et A 3016/15781, d'une contenance totale de 20 ares pour 1.000.000,00 €.

Valeur totale des propriétés du Fonds: 1.090.748,13 €.

Considérant que cet échange se fait avec une soulte de 30.080,- EUR au profit du Fonds;

Considérant que cet échange est fait pour permettre l'apport de terrain nécessaire à la réalisation de projets urbains aux lieux-dits «In den Nonnenwiesen», «Op ënnescht Zäpert» et «Hinter dem Thiergarten»,

Considérant que cet échange est donc réalisé dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'article 4/0720/2112/001 des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte d'échange administratif précité.

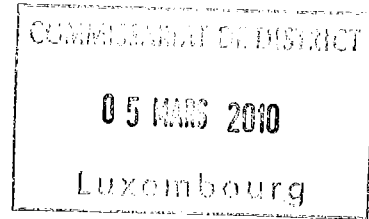
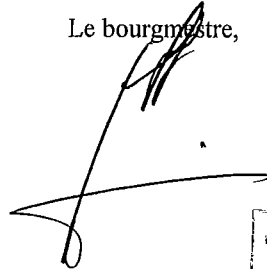
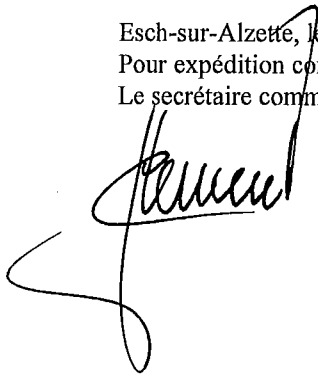
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.02.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

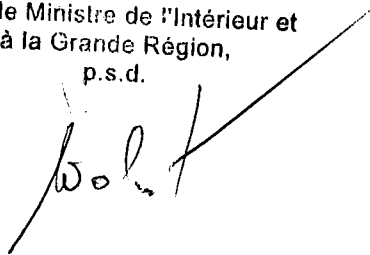


N° T11/28/10

Vu et approuvé

Luxembourg, le 4 mars 2010

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.



LESCH Esch/Alzette, le
8 - MARS 2010